

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion sur le fil de presse

Déménagement : oublier l'assurance locataire peut coûter cher

MONTRÉAL, le 10 juin 2026 - À l'approche du jour du déménagement au Québec, le 1^{er} juillet, la Chambre de l'assurance est heureuse de lancer un tout nouveau dossier portant sur l'assurance locataire. L'objectif? Aider les Québécois à prendre des décisions éclairées en les sensibilisant aux risques, parfois méconnus, lorsqu'ils louent un logement et aux protections d'assurance disponibles.

Selon le Bureau d'assurance du Canada, un locataire sur trois au Québec ne détient pas d'assurance habitation. Et les fausses croyances à ce sujet sont tenaces. Par exemple, plusieurs locataires ont la perception de ne pas posséder grand-chose, ne connaissent pas les risques en responsabilité civile ou pensent, à tort, que l'assurance du propriétaire les couvrira en cas de sinistre.

Ainsi, les articles publiés par la Chambre de l'assurance démystifient certaines croyances, aident les locataires dans leur compréhension du fonctionnement de l'assurance et outillent les professionnels dans leur rôle-conseil auprès de leurs clients. Ils s'inscrivent dans la mission de la Chambre, qui est de veiller à la protection du public.

Vous pouvez les consulter en cliquant sur les liens ci-dessous.

- [Assurance locataire : quoi savoir pour prendre une décision éclairée](#)
(destiné au grand public)
- [Assurance locataire : idées reçues, vrais risques et rôle du professionnel](#)
(destiné aux représentants en assurance de dommages)

« La meilleure approche pour gérer les risques en tant que locataire est de prendre le temps de discuter de sa situation avec un agent ou un courtier en assurance de dommages, souligne Chantal Lamoureux, présidente-directrice générale de la Chambre de l'assurance. Ces professionnels sont formés et encadrés dans leur pratique par la Chambre pour soutenir les Québécoises et les Québécois à réfléchir aux protections dont ils ont besoin pour éviter de graves conséquences financières, advenant un sinistre. Leur expertise est un atout dans une démarche de saine gestion financière. »

À propos de la Chambre de l'assurance

La Chambre de l'assurance protège le public en guidant la pratique professionnelle de ses membres. Elle offre un encadrement de qualité en veillant à la formation continue, à

la déontologie et à la discipline des professionnels qui exercent à titre de représentant en assurance de personnes, représentant en assurance collective, représentant en épargne collective*, représentant en plans de bourses d'études*, planificateur financier (pour la déontologie et la discipline uniquement), agent en assurance de dommages, courtier en assurance de dommages ou expert en sinistre. www.chambreassurance.ca

*À compter de juillet 2026, l'Organisme canadien de réglementation des investissements et l'Autorité des marchés financiers seront responsables de l'encadrement des membres dans ces disciplines.

-30-

Renseignements :

Gabrielle Lachance
Chambre de l'assurance
Glachance@chad.qc.ca
Tél. : 514 470-5535